

## La formation post-obligatoire (l'école secondaire II)

Après l'école obligatoire, les jeunes continuent de se former dans une école du secondaire II, en formation générale ou professionnelle. Les jeunes qui souhaitent ensuite étudier dans une Haute école doivent obtenir une maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée.

### La formation professionnelle initiale (faire un apprentissage)

Après l'école obligatoire, les jeunes peuvent choisir de suivre une formation professionnelle initiale (faire un apprentissage). C'est une formation de base qui permet d'apprendre un métier.

#### L'apprentissage dual (entreprise + école)

Pendant l'apprentissage, les jeunes travaillent dans une entreprise. Ils apprennent les connaissances pratiques de la profession. Et ils vont à l'école professionnelle 1 ou 2 jours par semaine.

Ce type de formation s'appelle l'apprentissage dual : une partie se passe dans une entreprise et l'autre partie à l'école professionnelle.

#### L'apprentissage dans une école professionnelle

C'est aussi possible de suivre un apprentissage dans une école à plein temps, avec des stages dans les entreprises.

#### Durée de l'apprentissage

Un apprentissage dure entre 2 et 4 ans. Les jeunes obtiennent une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou un certificat fédéral de capacité (CFC).

Avec un diplôme d'apprentissage, le jeune peut trouver un travail.

Il peut aussi suivre ensuite une formation professionnelle supérieure pour entrer, ensuite, dans une Haute école.

Pendant la dernière année de l'école obligatoire, les jeunes doivent déjà chercher eux-mêmes une place d'apprentissage dans une entreprise. Les parents doivent aider les jeunes.

Le Centre d'orientation scolaire et professionnelle et de psychologie scolaire (COSP) conseille et oriente les jeunes gratuitement.

L'application MON APP' aide les jeunes à trouver un métier qui les intéresse et à trouver une place d'apprentissage.

## **La formation générale (continuer ses études)**

Après l'école obligatoire, les jeunes peuvent aussi choisir de continuer l'école. Ils peuvent aller au lycée ou à l'école de culture générale.

### **Le lycée**

Le lycée dure 3 ans et les jeunes obtiennent le certificat de maturité gymnasiale. La maturité gymnasiale permet de poursuivre les études à l'Université ou dans une Haute école.

Le lycée cantonal à Porrentruy propose aussi une formation bilingue allemand-français pour les jeunes qui le souhaitent.

### **L'Ecole de culture générale (ECG)**

L'Ecole de culture générale dure 3 ans et les jeunes obtiennent un certificat de culture générale. Après le certificat, les jeunes peuvent faire une année de plus pour obtenir une maturité spécialisée. La maturité spécialisée permet de poursuivre les études dans une Haute Ecole Spécialisée (HES) dans le domaine choisi.

Enfin, une personne peut se présenter directement aux examens pour la maturité fédérale, sans suivre obligatoirement toute la formation. Elle peut se préparer librement pour les examens, en suivant les programmes d'une école privée ou de manière autonome, en autodidacte.

## **« Sport-Arts-Etudes »**

Dès l'âge de 12 ans, les jeunes qui pratiquent une activité sportive ou artistique de haut niveau peuvent s'inscrire en « Sport-Arts-Etudes » (SAE). Les parents doivent faire une demande écrite auprès du Service de l'enseignement.

## **Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)**

[www.bonjour-jura.ch/fr/ecole-et-formation/la-formation-post-obligatoire-lecole-secondaire-ii](http://www.bonjour-jura.ch/fr/ecole-et-formation/la-formation-post-obligatoire-lecole-secondaire-ii)